

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 30 novembre 2022

Modification de la durée de sanction prise à l'encontre de l'Espace Reprise et du domaine de l'OASIS

Par arrêté du 11 novembre 2022, le préfet de la Martinique prononçait la fermeture administrative à titre conservatoire de l'Espace Reprise et du domaine de l'OASIS pour une durée de six mois, après des faits de violence par armes à feu survenus dans la nuit du 10 au 11 novembre faisant 6 blessés par balle.

A sa demande, le Préfet a rencontré les responsables des deux établissements le vendredi 18 novembre. Lors de cette réunion, les gérants se sont engagés à prendre des dispositions pour limiter les risques que de tels faits se produisent. Ils ont notamment accepté la réalisation d'un audit de sûreté par les services de gendarmerie. Ces deux audits ont permis de mettre en exergue les mesures pour améliorer la sécurité de leur établissement et les gérants se sont engagés à appliquer ces mesures.

C'est dans ce contexte, que le Préfet a décidé de revenir sur la décision de sanction prise à titre conservatoire et de limiter la durée de fermeture administrative au 4 décembre prochain pour les deux établissements.

Le travail de coopération avec les sociétés de sécurité privée et les gérants d'établissements festifs se poursuit, afin de renforcer les dispositifs d'alerte des forces de sécurité intérieure, dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 05 août 2016 relatif à la réglementation des débits de boissons en Martinique.

Ces règles participent au cadre dans lequel doit s'inscrire la stratégie de développement des soirées festives, **pour la sécurité de tous.**